



Réforme des retraites

Septembre 2013

20 ans et déjà quatre grandes "contre-réformes" des retraites. Et une cinquième se profile !

► 1993

Balladur serrait la vis pour le secteur privé, en augmentant la durée de cotisation (40 années au lieu 37,5) et en prenant comme salaire annuel moyen celui calculé sur les 25 meilleures années (10 auparavant), en instaurant un système de décote et en indexant les pensions sur les prix et non plus sur les salaires.

► 2003

Fillon s'attaquait au secteur public en alignant la durée de cotisation des fonctionnaires sur celle du privé, en appliquant également le système de décote, en limitant l'accès aux préretraites, en mettant en place un dispositif "carrière longue" censé permettre aux salariés de partir en retraite avant l'âge de 60 ans, et en instaurant la surcote pour les salariés qui souhaitaient poursuivre leur activité après 60 ans.

► 2008

Les régimes spéciaux étaient visés, la réforme s'attaquait aux régimes particuliers dont bénéficiaient certaines entreprises publiques, branches ou professions pour compenser la dangerosité ou la pénibilité du travail. Étaient notamment concernés les salariés de la SNCF, de la RATP, les marins, mineurs, clercs... (5 millions de personnes environ). L'objectif de la réforme était de rapprocher ces régimes de celui du régime général.

► 2010

L'âge du départ à la retraite reculait.

- **Recul progressif** de l'âge de départ à la retraite de 60 ans à 62 ans à l'horizon 2018 (en novembre 2011, l'échéance est ramenée à 2017).
- **Recul de 65 à 67 ans** de l'âge à partir duquel un salarié peut bénéficier d'une retraite à taux plein sans avoir le nombre

nécessaire d'annuités de cotisation.

- **Alignement progressif**, d'ici 2020, du taux de cotisation des fonctionnaires sur celui du privé (de 7,85 % à 10,55 %).
- **Durée de cotisation** est portée à 41 ans et 1 trimestre en 2013 (en juillet 2011, elle est portée à 41,5 annuités à l'horizon 2017 pour la génération née en 1955).

➔ Et malgré ces réformes successives, toujours au détriment des salariés et des retraités, l'objectif de ramener le système des retraites à l'équilibre, à plus ou moins brève échéance, n'est toujours pas atteint !

Sommaire :
. 4 pages "Réforme des Retraites"



► 2013

En cette année, une cinquième réforme est mise en œuvre pour espérer atteindre l'objectif affiché. Le rapport de la conseillère d'État et ancienne présidente du COR (Conseil d'Orientation des Retraites), Yannick Moreau, commandité par le gouvernement, a préconisé des pistes pour rétablir les comptes du système français qui accuserait un déficit de plus de 20 milliards d'euros en 2020.

Les principales pistes sont :

■ Les pensionnés sollicités

Pistes évoquées, au choix, pour les retraités : la suppression de l'abattement fiscal de 10 % pour "frais professionnels" sur la retraite imposable ; la fiscalisation de la majoration de 10 % des pensions pour les parents de trois enfants ou plus ; ou encore l'alignement du taux réduit de CSG des plus riches (6,6 %) sur celui des actifs (7,5 %). Le rapport préconise la désindexation partielle des pensions sur l'inflation, comme c'est déjà le cas pour les complémentaires (AGIRC, ARCCO).

■ La durée d'activité allongée

Allongement de la durée d'activité, sans trancher néanmoins entre les deux moyens d'y parvenir : le **report de l'âge légal ou l'allongement de la durée de cotisation**. Le gouvernement, pour sa part, s'est déjà prononcé pour le deuxième.

■ Des recettes supplémentaires

Augmentation de la contribution financière des employeurs (+ 0,3 point pour la cotisation patronale déplafonnée). **Les salariés, eux, seraient soumis à un mécanisme déjà en vigueur pour les complémentaires, qui conduit à ce qu'une partie de leurs cotisations n'ouvre pas de droits à la retraite, mais viendrait combler les déficits.**

Pour les fonctionnaires, le rapport préconiserait de calculer leur retraite sur la moyenne des traitements perçus lors des dix dernières années, et non plus des six derniers mois¹. Pour un enseignant, ce serait une perte moyenne du montant de la pension de près de 10 % !

■ La pénibilité révisée

Instauration de congés de fin de carrière ou un système d'acquisition de suppléments de retraite. Mais en ne retenant toutefois que deux types de situation de pénibilité : en cas de travail de nuit et d'exposition à des substances cancérogènes.

Et pendant qu'on réfléchit sur les solutions à trouver, sur le dos des salariés et des retraités, pour financer les retraites, 60 à 80 milliards d'euros **par an** courent dans la nature, car des petits malins (grandes entreprises, sociétés, particuliers très aisés...), au nom de l'optimisation fiscale (fraude fiscale en réalité) s'évertuent à ne pas payer les impôts qu'ils doivent. Cela correspond à plus de 20 % du budget général de l'État !

Avant de continuer à faire payer les salariés ou les retraités pour épouser la dette, commençons par nous donner les moyens pour récupérer l'argent de cette fraude fiscale généralisée.

¹ "L'arnaque du calcul de la pension des fonctionnaires sur une référence de plusieurs années", article UGFF, en ligne sur notre site national

»»» Faut-il rallonger la durée d'assurance pour financer les futures retraites ?

MAIS JUSQU'A QUEL ÂGE ILS VONT NOUS FAIRE BOSSER ?



Sous la pression européenne, le gouvernement socialiste a engagé des négociations pour une énième réforme des retraites qui devrait, soit disant, assurer la stabilité des régimes des retraites par répartition, donc, leur financement.

Qu'en est-il en réalité ?

Pour le COR, il faut toujours agir sur les mêmes leviers :

- repousser encore une fois l'âge de départ en retraite (60 ans en 2003, 62 ans aujourd'hui...),
- continuer à augmenter la durée d'assurance (37,5 années en 2003, 41,5 années en 2017...),
- désindexer les pensions des salaires (déjà fait) et des prix (c'est pour bientôt !),
- augmenter les cotisations retraite (augmentation progressive déjà prévue pour

les fonctionnaires, passage de 7,85 % en 2010 ; 8,76 % aujourd'hui... ; 10,80 % en 2020),

L'augmentation de la durée d'assurance permettant de bénéficier d'une retraite dite à "taux plein", c'est-à-dire sans décote, serait, à priori, une des mesures choisie par ce gouvernement sous prétexte que la durée d'espérance de vie s'allonge. Mais les gouvernements oublient de préciser que l'espérance de vie en bonne santé a reculé depuis 2008... elle s'arrête aujourd'hui à 61 ans !

La "vénérable" institution d'experts (le COR) estime, dans l'un de ses scénarios, que le système pourrait devenir excédentaire en 2060 si l'allongement de la durée d'assurance était programmé dans les conditions suivantes :

41,75 ans à partir de la génération née en 1958, 42 ans pour celle née en 1962, 43 ans pour celle née en 1975, 44 ans pour celle née en 1989 et 44,75 ans pour la génération née en 2000. Cela aurait pour effet une diminution du besoin de financement, obtenue par l'allongement de la durée d'assurance requise (- 0,3 point PIB en 2040, - 0,7 point en 2060). Concrètement, cela signifierait, par exemple, qu'un salarié entré sur le marché du travail en 2013, né en 1989, donc âgé de 24 ans aujourd'hui, ne pourra espérer bénéficier d'une retraite à taux plein qu'à l'âge de 68 ans, soit en 2057.

De qui se moque-t-on ?

Ça suffit !

On nous demande encore des efforts et rien n'est fait pour régler le problème !

Toutes les mesures qui ont été prises ou envisagées se font systématiquement au détriment des salariés. Pas une seule recommandation, pour mettre à contribution l'ensemble des richesses de notre pays (5ème puissance économique mondiale !), même à titre transitoire (taxation des dividendes des actionnaires, contribution exceptionnelle des plus aisés ou des entreprises du CAC 40...). Le salarié, une fois retraité, devient un coût, donc, lui seul doit payer ! (pourtant, c'est lui qui a principalement contribué à créer la richesse de notre pays).

Pour sa part, la CGT a toujours été claire dans ses propositions, en matière de retraite, seul le retour au plein emploi permettrait de financer les retraites. Tout doit être mis en œuvre pour atteindre cet objectif, et cessons de faire payer aux salariés et aux retraités les errements délibérés de la finance mondialisée.

Quelles mesures retiendrait le gouver- nement dans sa réforme des retraites 2013 ?

Suite à une déclaration du Premier ministre, mardi 27 août, le gouvernement envisagerait de prendre les mesures suivantes :

- **Augmentation des cotisations retraite** - La hausse des cotisations patronales et salariales sera progressive sur quatre ans : 0,15 point en 2014 ; puis 0,05 en 2015, 2016 et 2017 ; soit au final 0,3 point pour les actifs comme pour les employeurs en 2017.

- **Augmentation progressive des trimestres de cotisations** - La durée de cotisation requise pour une retraite à taux plein, qui s'élèvera à 41 ans et trois trimestres en 2020, sera ensuite portée à 42 ans en 2023, 42 ans et un trimestre en 2026, 42 ans et demi en 2029, 42 ans et trois trimestres en 2032, et 43 ans en 2035. À l'issue de ce processus, la génération née en 1973 devra avoir cotisé 43 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

- **Création d'un compte pénibilité** - Lancé en 2015, il sera financé par les entreprises. Ce compte personnel de pénibilité sera financé par une cotisation des employeurs avec une cotisation minimale de toutes les entreprises et une cotisation de chaque entreprise tenant compte de la pénibilité qui lui est propre.

- **Suppression de la défiscalisation de la majoration de 10% de la pension des parents de 3 enfants.**

Ce sont bien les jeunes qui seront les principales victimes de cette réforme car ils vont devoir travailler plus longtemps pour avoir une retraite à taux plein. La hausse des cotisations va, une fois, de plus amputer le pouvoir d'achat des salariés.

Il faut retenir également que la hausse des cotisations patronales pour la retraite (2,2 milliards €) est largement compensée par le "cadeau" consenti par ce gouvernement au patronat en lui accordant une remise de 5,4 % de cotisations sur la branche famille (34 milliards €). Il y a fort à craindre que la charge retombe sur les seuls ménages, sous la forme de taxes ou d'impôts supplémentaires.

Thierry Lepaon a estimé que le patronat se désengage de la politique familiale telle qu'elle a été conçue historiquement dans notre pays. Cette réforme n'est pas équitable entre les efforts demandés au patronat et les efforts demandés aux salariés. **Le gouvernement est plus attentif à ce que peut dire le patronat, il a une oreille droite qui est sans doute plus sensible que son oreille gauche...**

La crise c'est eux ! La solution c'est nous ! *Pour changer la donne, la CGT propose :*

Salaire, emploi, conditions de travail, pénibilité, retraite, santé... sont au centre des luttes et de la bataille idéologique menée par le patronat et le gouvernement. Ce qui est en question, c'est la satisfaction des revendications et des besoins, mais aussi les alternatives à construire pour une autre répartition des richesses créées par le travail.

Pour la CGT, pas de doute, c'est le coût du capital qu'il faut réduire. Seul le travail humain produit des richesses. Le patronat n'a de cesse de vouloir réduire les salaires, et le salaire socialisé (ce qui finance, notamment, la protection sociale) nommé improprement "charges sociales".

En trente ans, la masse salariale des entreprises a été multipliée par 3,6 alors que la somme des dividendes versés aux actionnaires a été multiplié par 20. Cette évolution s'est faite au détriment de la rémunération du travail, de l'emploi de qualité, des droits des salariés, mais aussi au détriment des services publics, des politiques publiques, des investissements productifs et de la recherche-développement en particulier dans l'industrie. Tout cela contribue au déficit de compétitivité de la France. La CGT considère que le niveau de compétitivité peut être significativement amélioré :

- en réduisant la rémunération excessive du capital,
- en valorisant le travail dans toutes ses dimensions (salaires, organisation et conditions de travail, emploi qualifié...),
- en consacrant l'essentiel des profits aux investissements, à l'innovation, à la recherche-développement.

Le bon système de retraite, c'est la répartition

Le bon système, c'est bien évidemment celui qui permet de garantir à chacun la continuité de son meilleur niveau de vie de carrière, lors du passage de l'activité à la retraite d'abord et, ensuite, tout au long de celle-ci.

En dépit des préconisations du FMI, de la Banque mondiale, de l'OCDE, de la Commission européenne pour augmenter la capitalisation dans tous les pays, notre système français fonctionne à plus de 95 % en répartition (4 % du total des cotisations et 2,3 % des prestations retraites).

Cela signifie que les cotisations du moment financent les retraites du moment et que ces cotisations sont constitutives des futurs droits à retraite. C'est la base du contrat intergénérationnel.

En pratique, seul un régime de retraite par répartition est susceptible d'apporter une telle garantie. Il repose en effet sur l'obligation faite à l'ensemble des actifs de cotiser, les cotisations étant immédiatement employées au

financement des pensions de retraite sans transiter sur les marchés, ce qui permet de les soustraire à tout risque de déperdition financière. Un régime de retraite par répartition est donc extrêmement sûr.

Financé par des cotisations sur salaires, il repose sur la masse salariale nationale, soit 60 % du produit intérieur brut, c'est-à-dire 60 % de la richesse créée par le travail. Pour qu'un système de retraite par répartition fasse faillite, il faudrait donc qu'il n'y ait plus de salaire versé, c'est-à-dire plus aucune production de travail et donc de richesse... Le cas ne s'est jamais vu. A contrario, nombreux sont les fonds de pension qui ont fait faillite !

Mais, la répartition ne garantit pas à elle seule le niveau de pension comme on peut hélas le constater avec les reculs initiés par les précédentes réformes.

La solidarité intergénérationnelle ne perdure que si les générations les plus jeunes acquièrent la certitude qu'elles bénéficieront à leur tour de bonnes retraites.

Pour offrir cette garantie, nous avons donc besoin d'un système en répartition solidaire à prestations définies.



Le travail n'est pas un coût, c'est une richesse !

Exigeons une autre répartition des richesses, pour les salaires, à commencer par le SMIC, pour les retraites, pour le droit à la santé et notre protection sociale.

Pour sortir de la crise, le maintien et le développement des activités et de l'emploi industriel, la reconquête des politiques publiques, des services et de l'emploi publics sont impérieux et nécessaires.

Pour sécuriser le travail et les salariés, gagnons un statut du travail salarié et une sécurité sociale professionnelle, constitués d'un socle de droits attachés à la personne, transférables et garantis collectivement.

Pour une réforme ambitieuse du système de retraite par répartition, avec un âge d'ouverture des droits dès 60 ans, la prise en compte de la pénibilité, un niveau de pension d'au moins 75 % du salaire, pour 37,5 années de cotisations.

Pour que ça change vraiment, la seule alternative c'est d'agir tous ensemble dans l'unité et le rassemblement le plus large dès la rentrée.

**La CGT appelle l'ensemble des salariés
à participer à une première
journée d'action unitaire,
de grève et de manifestations
mardi 10 septembre 2013.**

Les propositions de la CGT :

En matière de retraites, la CGT considère qu'une réforme est nécessaire. Elle doit être destinée à améliorer la situation des retraités actuels et futurs et à favoriser l'emploi et les salaires. C'est en fonction de ces objectifs que les ressources de financement doivent être dégagées. Cette réforme doit prendre le contre-pied des réformes précédentes qui ont toutes dégradé la situation des salariés et des retraités et n'ont pas résolu les questions de financement. Pour que l'ensemble des salariés d'aujourd'hui et de demain puissent avoir confiance dans notre système de retraite, condition indispensable à sa robustesse, les droits qui y sont associés doivent être définis et égaux pour tous.

→ Pour s'inscrire dans une dynamique de progrès social, la CGT préconise d'assoir la prochaine réforme sur quatre axes :

- Rétablir l'âge d'ouverture des droits à 60 ans, avec une retraite d'au moins

75 % du salaire d'activité pour la majorité des salariés, et au moins égale au SMIC (que la CGT revendique à 1 700 €),

- Tenir compte de la pénibilité par des mesures d'anticipation d'âge avant 60 ans,

- Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes,

- Assurer une retraite de haut niveau pour le plus grand nombre et en particulier les plus jeunes d'entre nous.

La reconnaissance de la pénibilité doit s'appuyer sur une logique d'exposition ouvrant sur un dispositif de réparation. Des mesures de prévention doivent également être prises dans les entreprises, des formations accessibles aux salariés pour qu'ils

puissent sortir de la pénibilité. Nous proposons la constitution d'un compte individuel de pénibilité dans le cadre de dispositions collectives permettant d'identifier des critères d'exposition (nous en proposons 12). Un an d'exposition doit donner lieu à un trimestre de bonification et d'anticipation. A partir de 20 ans d'exposition, le droit au départ serait ouvert à 55 ans.

Nous proposons que les périodes qui conduisent les jeunes à entrer tardivement dans un premier emploi stable et à temps complet soient validées : les périodes de précarité, les années d'études et les périodes d'apprentissage. La formation initiale est un gage d'efficacité économique et participe donc de la capacité d'un pays à créer des richesses et à se développer.

Les réformes régressives précédentes ont eu des conséquences négatives pour tous mais plus encore pour les femmes. Il faut donc inverser la tendance à partir de deux axes : changer profondément la situation des femmes au travail en assurant l'égalité salariale et modifier la constitution de leurs droits spécifiques à la retraite. Il faut ainsi revenir sur les paramètres de calcul de la pension pour tous : baser le salaire annuel moyen pour le calcul de la pension sur les 10 meilleures années, indexer le calcul des salaires et des pensions sur le salaire moyen. Il est urgent de revaloriser les petites pensions. La majoration de la durée d'assurance qui permet de compenser certains trimestres manquants doit être entièrement rétablie dans le public comme dans le privé.

→ Pour financer le rétablissement et l'extension des droits constitutifs d'une retraite satisfaisante pour toutes et tous, nous proposons deux types de mesures :

À court terme :

- revenir sur les 200 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises, notamment en supprimant les exonérations de cotisations sociales qui n'ont pas montré d'efficacité en matière d'incitation à l'emploi stable. Celles-ci s'élèvent aujourd'hui à près de 30 milliards d'euros par an,
- récupérer les 80 milliards de fraude et d'évasion fiscales,
- atteindre l'égalité salariale entre les

femmes et les hommes, ce qui permet d'augmenter les ressources du système de 10 milliards d'euros aux horizons 2020.

À plus long terme :

- revoir le calcul de la cotisation employeur de sorte de la moduler en fonction de la politique salariale et d'emploi et de la part des salaires dans la valeur ajoutée de l'entreprise,
- créer une contribution sociale sur les revenus financiers des entreprises, au même taux que les cotisations assises sur le travail. Cette mesure permettrait de dégager 20 à 30 milliards d'euros par an,
- assoir l'assiette des cotisations sociales sur l'ensemble des rémunérations (primes, intérêsement, participation ...).

L'ensemble de ces propositions répondraient aux aspirations des salariés, à la situation économique et sociale et permettraient un financement pérenne du système.

Jean-Pierre Devaux



À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite :

- ✓ me syndiquer
- ✓ prendre contact

Mme / M

Nom

Prénom

Adresse personnelle

.....

CP

Commune

Grade ou corps

Discipline

Établissement (nom/adresse)

.....

.....

CP

Commune

.....

E-mail

@.....

**CGT Éduc'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex**

Mardi 10 septembre 2013, tous mobilisés.

**Le gouvernement doit faire
d'autres choix et prendre
en compte nos propositions
justes et équitables !**

